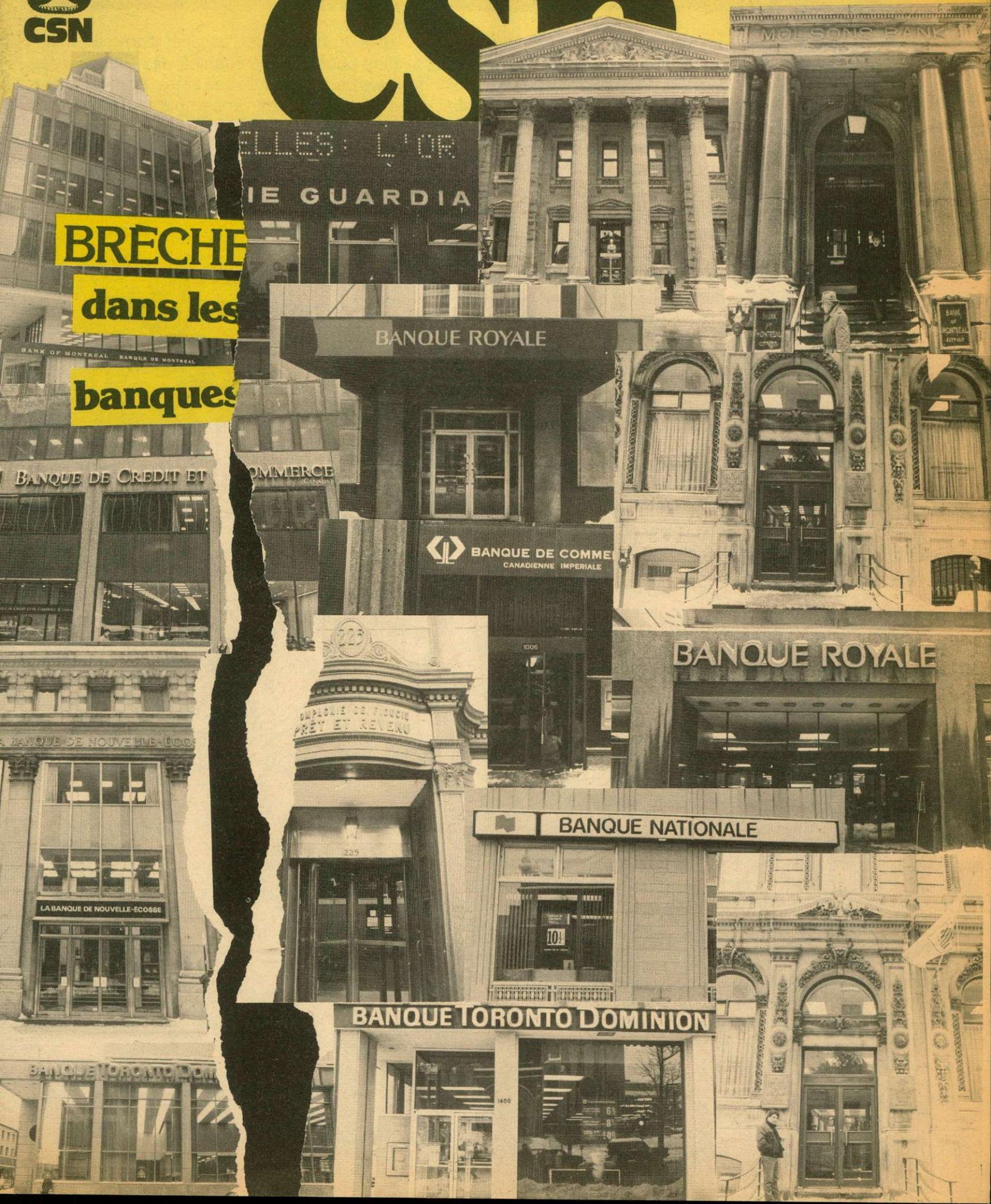




nouvelles CSN

BRECHE
dans les
banques



ELLES: L'OP
IE GUARDIA

BANQUE ROYALE

BANQUE DE CREDIT ET
OMMERCE

BANQUE DE COMME
CANADIENNE IMPERIALE

BANQUE ROYALE

BANQUE NATIONALE

BANQUE TORONTO DOMINION

BANQUE DE NOUVELLE-ECOSSE

LA BANQUE DE NOUVELLE-ECOSSE

BANQUE TORONTO DOM

ESPOIR POUR HAITI

Les bouleversements qui secouent Haïti et qui font les manchettes ces jours-ci ont fait éclater la joie et la colère dans les rues de Montréal, où vivent la majorité des Haïtiens exilés ou immigrés au Québec. Surtout dans les quartiers du nord-est de la ville où grand nombre d'entre-eux ont élu domicile.

Plutôt que de répéter les statistiques connues sur ce pays où un régime sanguinaire a tout fait pour perpétuer les inégalités sociales les plus criantes, parlons de l'espoir qui naît, de l'esprit indomptable de ce peuple.

Le samedi précédent le départ du jeune tyran, une manif a été convoquée pour soutenir la lutte anti-Duvalier en Haïti. On y trouvait peu de syndicalistes, d'intellos de gauche québécois: c'est la fête de la communauté haïtienne et son cri du cœur.

Les chauffeurs de taxi, qui déjà la veille avaient fait cortège dans les rues de Montréal, ont récidivé en bloquant la circulation rue Dorchester, ce qui libérait une aire pour les centaines de manifestants, dont l'esprit était non seulement à la fête mais tout autant aux espoirs maintes fois foulés sous les bottes des macoutes.

Retourner là-bas, faire sa part, tel était le sentiment général: on parlait d'alphabétisation, de santé, de reboisement. Bien sûr, ils sont très conscients que tout n'est pas si facile.

Effectivement, Duvalier parti, beaucoup d'observateurs décrivent la junte au pouvoir comme un «duvaliérisme sans Duvalier», mis en place pour endiguer la révolte des déshérités et empêcher l'arrivée au pouvoir des forces populaires, ce qui constituerait une menace pour l'impérialisme, américain avant tout, mais également français... et canadien.

Toutefois, la chute de Duvalier fils a suscité de grands espoirs chez le peuple en Haïti et dans la diaspora, y compris chez les syndiqué-es CSN d'origine haïtienne, nombreux-euses dans l'hôtellerie, chez les infirmières...

Le matin même de la déconfiture de Duvalier, une jeune femme haïtienne descendait l'escalier en fer forgé devant chez elle, une radio portative à la main. «Ça y est, il est parti» s'écria-t-elle.

Elle flottait dans l'escalier comme si des ailes avaient poussé à ses épaules, des ailes non pas d'ange mais de messagère terrestre. Et nous avons fait un bon bout de chemin ensemble en riant, malgré la neige et nos manteaux lourds.

Marie Stewart



Conception graphique

Jean Gladu

Composition

Tricycle Compo

Photographies

Archives CSN

Laurent Gladu

Louise de Grosbois

Guy Ouellet

Impression

Interlitho

Distribution

l'équipe de distribution de la CSN

(514) 598-2233

NOUVELLES CSN organe officiel de la CSN, paraît toutes les deux semaines, à l'intention des travailleuses et travailleurs. Pour nous contacter, téléphoner au service d'information de la CSN (514) 598-2155 ou utiliser le réseau-télex de la CSN

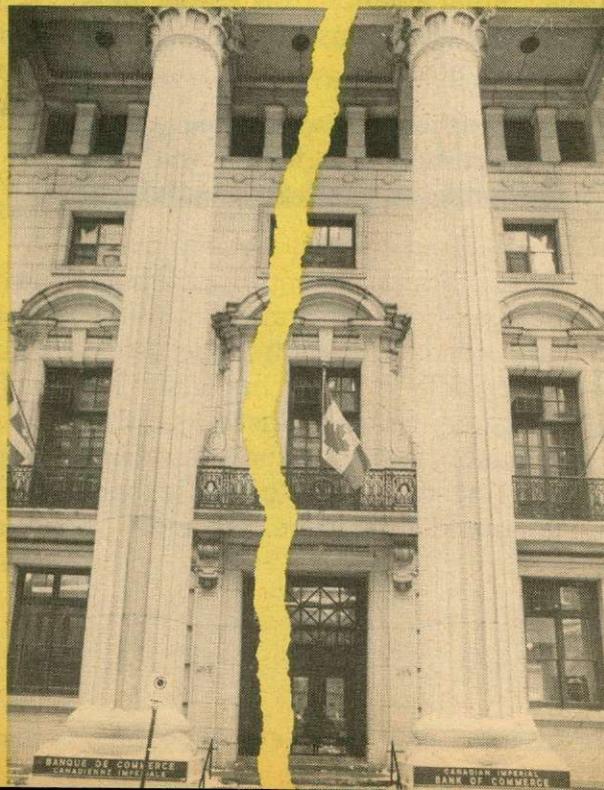
BRECHE

dans les banques

Par Guy Ferland

Moins de un pour cent des quelque 150,000 employé-es de banque au Canada sont syndiqué-es. C'est pourtant un des secteurs économiques les plus mal payés. C'est aussi un milieu où la compétition est impitoyable, entretenue qu'elle est par un système de rémunération au mérite qui place les personnes dans la situation d'écraser ou d'être écrasées. L'implantation extrêmement rapide des guichets automatiques et des systèmes inter-banques a favorisé la prolifération du temps partiel et accentué la fragilité des emplois, que les autorités bancaires considèrent encore aujourd'hui comme des emplois d'appoint pour les femmes.

Deux études du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, en 1970 et 1975, ont contribué à faire connaître les conditions de travail dans les banques. Et depuis dix ans, un mouvement soutenu de syndicalisation a eu lieu, entre autres sous la poussée des revendications féministes. Les banques ont cependant réussi à y faire échec. Mais une récente décision du Conseil canadien des relations du travail (CCRT), obtenue après quatre ans d'attente par le Syndicat des employé-es de la Banque nationale à Rimouski, ouvre maintenant des perspectives réelles de syndicalisation dans le secteur bancaire. Voici comment.



Comment les banques ont bloqué la syndicalisation

Dès les premières requêtes en accréditation un tant soit peu significatives, en 1976 et 1977, les banques ont formé un «**front commun**» et constitué un «**fonds commun**» pour contrer le mouvement. Ce sont les termes utilisés par le CCRT lui-même, qui évoque longuement les pratiques déloyales utilisées par les banques pour tuer dans l'œuf toute tentative de syndicalisation.

Elles ont fait une lutte idéologique

On se rappellera la grève de la Banque royale au Saguenay-lac St-Jean en 1979-1980. La plus importante banque canadienne, qui compte 1,500 succursales et plusieurs milliers d'employés a résisté pendant un an à 50 grévistes dispersées dans six succursales d'une région éloignée et géographiquement isolée, ce qui lui a coûté plusieurs millions en pertes de revenus, en frais judiciaires et en dépenses de logistique, incluant l'entretien de fiers-à-bras et le transport de scabs par avion, chaque semaine de Montréal. Pour le «front commun» des banques, l'enjeu ne se mesurait pas en millions. C'était une lutte idéologique, animée par le même esprit de croisade qui faisait dire à Sir William Holden, président de la gigantesque Midland Bank dans les années 20 en Angleterre, lorsque les premiers syndicats apparurent dans son empire:

«... Un serpent s'est introduit dans notre sein; je l'écraserai ou mourrai en essayant de ce faire.»

(Cité par le CCRT à l'annexe 4 de sa décision, page 4.20)

L'accréditation par succursale

Au début, la stratégie des banques pour empêcher la syndicalisation était relativement simple. Elle consistait à exiger, pour qu'un syndicat soit reconnu comme agent négociateur, qu'il représente tous les employés de toutes les succursales d'une même banque à travers le Canada. Devant l'évidente impossibilité d'atteindre un pareil objectif, le CCRT a conclu à l'autre extrême en statuant que les employé-es d'une seule succursale constituaient une «unité appropriée» de négociation, c'est-à-dire qu'ils pouvaient former un syndicat.

C'était en 1977. À partir de ce moment-là, les syndicats ont tenté de s'organiser succursale par succursale. Mais il suffisait qu'une tentative soit décelée quelque part pour que soudainement les salaires soient augmentés, pour qu'on cesse de faire payer aux caissières les déficits de caisse, etc. Et si d'aventure le syndicat était quand même accrédité, on refusait de lui consentir les augmentations de salaire déjà en vigueur dans les succursales non-syndiquées.

Les syndicats étaient désorganisés à mesure

Tout cela est identifié par le CCRT comme autant de pratiques déloyales, tout comme les mutations dans une autre succursale pour défaire une majorité, les congédiements, les discours d'intimidation auprès d'auditoires captifs, l'ingérence directe dans le fonctionnement des syndicats, etc.

Et tout cela a réussi: faute de pouvoir négocier une convention collective valable, les syndicats de succursales étaient désorganisés à mesure qu'ils s'organisaient. Les requêtes en révocation succédaient aux requêtes en accréditation. Par exemple dans la seule Banque nationale, il y avait 42 succursales syndiquées en 1977, et il n'y en a plus que 13 aujourd'hui. (Le Devoir, 22 jan. 1986)

En somme les banques n'avaient qu'à tenir le temps pour avoir les syndicats à l'usure, comptant que les employé-es d'une seule succursale n'ont pas de rapport de force, surtout depuis l'informatisation des opérations et les systèmes inter-banques.

Le germe n'a pas été tué

Mais la situation était très différente au Saguenay lac-St-Jean, où les six succursales de la Banque royale étaient syndiquées, et faisaient la grève ensemble. Dans une telle région homogène et éloignée, où le taux de syndicalisation est supérieur à la moyenne, l'action commune des six syndicats devenait menaçante pour le «front commun» des banques. Il fallait la casser, peu importe le coût pour le «fonds commun» et la banque concernée.

Malgré la disproportion des moyens, trois des six succursales de la Banque Royale ont réussi à garder leur syndicat. Cela montre bien la profondeur du désir de syndicalisation chez les employé-es de banque, que seules les pratiques déloyales constatées par le CCRT lui-même ont pu contenir jusqu'ici.

Un système qui brise les nerfs

«Les banques sont des institutions très puissantes et conservatrices où les employées se sentent prises dans un engrenage impossible à changer. Aussi, quand elles en auront assez, elles préféreront le quitter plutôt que de lutter. Quand elles ne peuvent se permettre de quitter, c'est le stress ou la dépression nerveuse qui les attend.»

«Le système de la banque fait en sorte que l'em-

ployée mécontente pensera que c'est elle qui n'est pas bonne ou qui n'est pas à la hauteur; cette employée ne protestera pas pour ne pas s'attirer un démerite! Et pour celle qui croit que la banque n'est pas correcte, elle ne parlera pas non plus de peur de compromettre ses chances d'augmentation ou de promotion qui améliorerait un peu son sort.»

Doris Gagnon,
gréviste de la Banque
royale au Saguenay-lac
St-Jean en 1979-80



Occupation du siège social de la Banque Royale à Montréal par les grévistes du Saguenay-Lac Saint-Jean en décembre 1979.

Le raffinement de l'anti-syndicalisme dans les banques

«Sourires, servilité, conciliations, aptitudes particulières, etc... voilà des critères qui sont portés au dossier personnel, triés, analysés, et qui, selon l'échelle de valeur implantée dans ces banques, feront que vous aurez droit ou non à une augmentation annuelle. À chaque année, les employées reçoivent leur rapport personnel. Elles sont évaluées de 0 à 7. Et selon la cote qu'on leur attribue, elles ont droit de 0 à 3%, 0 à 4% ou 0 à 5% d'augmentation salariale non garantie.»

Cette description du système de rémunération au mérite, généralisé dans les banques, a été faite par les employés syndiqués de la Banque royale dans le journal du Conseil central du Saguenay-lac St-Jean, en juin 1984. C'est ce système qui place les personnes dans la situation d'écraser ou d'être écrasées.

C'est avec de tels contrôles que les banques ont réussi jusqu'à présent à bloquer les mouvements de syndicalisation. Il vaut la peine de lire les témoignages ci-contre, tirés d'un journal de la Banque royale à l'intention des employés en février-mars 1983, pour voir jusqu'à quel raffinement l'anti-syndicalisme y est poussé.

Normes de progression selon le mérite pour 1983 (cadres et non-cadres)

Niveau de rendement	Pourcentage d'augmentation
Non acceptable, doit s'améliorer Inférieur aux cotes d'attente 1 et 2	néant
Bon, conforme aux cotes d'attente 3 et 4	0-4%
Très bon, conforme à la cote d'attente 5 Supérieur à la cote d'attente 6	0-6%
Excellent, supérieur à la cote d'attente 7	0-8%

Rapport annuel aux employés de la Banque Royale 1982

Rétroaction du personnel

Nous avons demandé à plusieurs de nos employés ce qu'ils pensaient de notre régime de rémunération 1983. Voici les réponses de quatre d'entre eux:

Danny Lemaich, directeur, succursale Upper James & Mohawk, Hamilton, Ontario.

«Je ne suis ni surpris ni déçu: on aurait pu geler nos traitements ou même les réduire comme l'ont fait d'autres banques, ce dont nos employés sont au courant. Ils sont donc heureux d'être à la Royale. La situation n'est pas rose à Hamilton: les sociétés Dofasco et Stelco, principaux employeurs de la région, ont effectué beaucoup de mises à pied; or, les maris de quelques-unes de nos employées travaillent pour ces entreprises. Nous comprenons qu'il fallait modifier le programme de rémunération en fonction du rendement de la banque dans son ensemble et de son actif en particulier. Une amélioration de la situation se reflétera éventuellement sur nos salaires — j'en suis convaincu.»



Danny Lemaich Margie McIntyre

Margie McIntyre, agent de prêts, succursale St. James & Ness, Winnipeg, Manitoba.

«J'ai été quelque peu déçue. J'ai le «malheur» d'être presque au sommet de mon échelle salariale et de me ranger dans la catégorie de rendement supérieur. La disparition de l'indexation au coût de la vie nous surprend davantage parce que nous nous y étions habitués. Je reconnais que ma réaction n'est pas partagée par tous mes collègues dont la plupart ont bien pris la chose d'autant plus que cette succursale ayant failli fermer ses portes l'an dernier, chacun se compte heureux d'avoir du travail.»



Angèle Dubé

Maryann Sabourin

Angèle Dubé, agent administratif, succursale des Galeries 4 Saisons, Sherbrooke, Québec.

«Personne n'a semblé étonné lors de la réunion: la décision s'imposait dans le contexte économique actuel. A Sherbrooke, de 17 à 18 pour cent de la main-d'oeuvre est en chômage, ce qui est supérieur, je crois, à la moyenne nationale et provinciale. En outre, le salaire moyen est bas dans cette ville; aussi, nos employés n'espéraient pas plus que ce qu'ils ont en fait reçu.»

Maryann Sabourin, commis aux escomptes, succursale Avenue H et 20^e Rue, Saskatoon, Saskatchewan.

«Cette politique réaliste a tout mon appui et celui de mes collègues. Honnêtement, ce serait le comble que les employés de la Banque n'apprécient pas le bien-fondé des restrictions. Lors de notre réunion, certains se sont interrogés sur l'aspect «révision du dossier du rendement» du programme. Saskatoon semble se tirer mieux d'affaire que d'autres au pays à cet égard. J'aimerais ajouter que j'appuie inconditionnellement le principe de la rémunération au rendement.»

RÉMUNÉRATION

Comment on pourra former des syndicats viables

Quand elles ont voulu se syndiquer, les employées de la Banque nationale à Rimouski étaient conscientes qu'une accréditation succursale par succursale ne leur donnait pas suffisamment de force pour négocier. Elles ne voulaient pas répéter l'expérience d'un syndicat de Caisse populaire qui avait fait la grève pendant que les autres caisses de la ville étaient demeurées ouvertes.

Un syndicat pour tout Rimouski

Aussi ont-elles demandé une seule accréditation pour toutes les succursales de la banque dans la ville, qui à l'époque étaient au nombre de cinq. Il est important de noter que les autres succursales les plus rapprochées sont situées à 35 milles d'un côté (Trois-Pistoles) et à 25 milles de l'autre (Mont-Joli). Dans l'éventualité d'une grève, il y a donc un minimum de rapport de force qui peut s'exercer puisque tous les clients de la banque n'ont pas nécessairement la possibilité de faire 25 ou 35 milles chaque fois qu'ils ont une transaction à faire.

C'était la première fois qu'une telle requête était présentée au Conseil canadien des relations du travail (CCRT), qui l'a finalement agréée après quatre ans. Dans une décision de 232 pages, le Conseil explique que s'il a mis tant de temps à se prononcer, c'est parce qu'il voulait étoffer soigneusement la jurisprudence qui en découle.

L'accréditation par «grappe»

La décision ouvre une brèche dans la forteresse bancaire en permettant l'accréditation d'un seul syndicat regroupant les employé-es

de plusieurs succursales sur un territoire donné, afin d'augmenter leur pouvoir de négociation. C'est ce que le Conseil appelle une «grappe» de succursales, sur un territoire qui peut être une ville comme Rimouski, mais pas nécessairement une ville, précise-t-il. Il laisse beaucoup de souplesse dans la détermination du territoire sur lequel un syndicat pourra être accrédité.

«La décision permet désormais à un syndicat d'employés de banque de se découper un territoire qu'il juge viable pour négocier, avec des chances raisonnables d'être accrédité, a déclaré Clairmont Bergeron, coordonnateur de l'organisation à la CSN. Elle donne un point d'appui pour faire échec aux pratiques déloyales des banques. Elle ouvre une brèche qui nous permettra de développer des stratégies d'organisation gagnantes dans ce secteur. Ça ne fait pas encore signer des cartes, mais ça permet d'entrevoir le jour où les employé-es de banque pourront se syndiquer et négocier.»

Le critère de viabilité

Ce qui est majeur pour l'avenir de la syndicalisation dans les banques, c'est que la décision «consacre l'ajout du critère de viabilité» dans la détermination du caractère approprié de l'unité de négociation. La viabilité est définie comme la capacité de négocier une convention collective. D'où la conclusion qu'une «grappe» de succursales doit couvrir un territoire suffisamment grand pour que le syndicat ait un rapport de force en négociation.

Par contre, le territoire ne doit pas être si grand que «cela aurait pour effet de priver un groupe

d'employés de leur liberté d'opter pour une association de leur choix», selon les termes du CCRT lui-même.

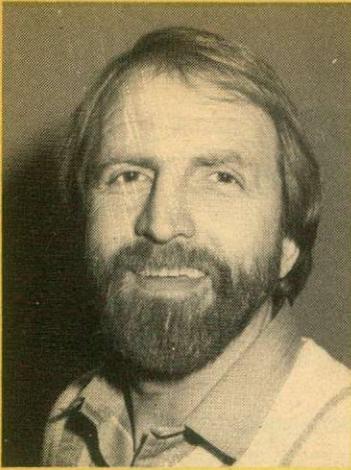
L'argument patronal est mis en pièces

C'est pour cette raison que le CCRT rejette l'argument patronal voulant que l'unité appropriée doive nécessairement être calquée sur les structures administratives des banques. Si une division est trop grande, est-ce qu'une sous-division peut constituer un territoire approprié pour un syndicat viable? Pas nécessairement, répond le Conseil, qui se demande comment on pourrait former un syndicat viable avec les 20 succursales dispersées dans la sous-division administrative qui couvre le Bas-du-fleuve et la Gaspésie.

«Ce serait une possibilité éventuelle, dit-il, mais c'est trop demander dans la présente conjoncture. La communauté d'intérêt entre les caissières de Rimouski et celles de Gaspé risque de ne pas survivre aux frais engagés par le petit syndicat de Rimouski obligé de défrayer des assemblées générales à la largeur de la Gaspésie.»

La brèche est ouverte

Entre un syndicat trop petit pour négocier valablement et un syndicat trop étendu pour maintenir la cohésion nécessaire entre les membres, la décision de Rimouski offre aux employé-es de banque la possibilité de déterminer eux-mêmes le territoire qui leur convient et de faire reconnaître leur syndicat dans des délais raisonnables, maintenant que la jurisprudence est créée.



Après quatre ans, la même ambiance

«Après quatre ans d'attente, les employé-es ne croyaient plus à la possibilité d'avoir un syndicat. J'ai d'abord réuni l'exécutif-fondateur, et une fois la surprise passée, on s'est retrouvé une demi-heure après dans la même ambiance qui nous animait il y a quatre ans. C'était très stimulant. Nous avons fait deux assemblées générales pour expliquer la décision et faire le débat sur le maintien du syndicat. Quarante-vingt-dix pour cent des membres sont venus et ont voté à 70 pour cent pour garder leur syndicat.»

Martin Boucher,
président du Conseil central
du Bas St-Laurent, qui à
l'époque était vice-président
à l'organisation.



Un précédent qui crée de l'espoir pour les femmes

«Désormais, il sera possible d'avoir des syndicats viables dans les banques. C'est en cela que la décision constitue un précédent qui crée de l'espoir pour les femmes; non seulement dans le secteur bancaire où elles constituent plus de 95 pour cent de la main-d'œuvre, mais également dans les autres ghettos d'emplois non-syndiqués qui modèlent leurs conditions de travail sur les banques. C'est un précédent pan-canadien, et c'est la CSN qui l'a obtenu!»

Monique Simard,
vice-présidente de la CSN



On vivait un stress terrible

«Après la fusion, on a vécu un stress terrible. On nous disait qu'il y avait trop d'employés. On chambardait tous les postes, on donnait de nouveaux titres, et tout le monde avait peur d'être renvoyé. La banque avait mis sur pied le programme **Parlons-nous**, prétendument pour régler les problèmes. Mais pour nous c'était du vent; ça ne nous apprenait rien sur les intentions de la banque.

«Il y en a une qui a eu l'idée d'appeler à la CSN, et c'est comme cela que l'organisation a commencé. Aucune d'entre nous n'avait déjà été syndiquée. On se réunissait en cachette et par petits groupes. Quand la banque

s'en est doutée, elle a fait venir quelqu'un des **Relations de travail** pour voir ce qui n'allait pas. On a eu des augmentations, ils ont arrangé les locaux, etc.

«Après un an et demi, il y avait eu du roulement de personnel et ce n'était plus le même climat. On a cessé de se réunir parce qu'on ne croyait plus que c'était possible d'avoir une décision favorable. Quand on a appris la nouvelle on est parties à rire, tellement n'y croyait plus. Dans Rimouski, tout le monde a crié bravo. Mais à la banque, il y a eu un branle-bas de combat patronal. Ils étaient sûrs que ça ne passerait pas. Ils sont en froid depuis ce temps-là!»

Jacqueline Blais,
présidente du syndicat



On voulait un seul syndicat

«Pour nous c'était clair dès le début: on voulait un seul syndicat pour les cinq succursales de la ville. Autrement on ne se serait pas syndiqué. Il y avait eu une grève de plusieurs mois dans une Caisse populaire pendant que les autres restaient ouvertes et fonctionnaient par inter-caisse. On ne voulait pas se retrouver dans une situation comme celle-là.»

Claire Vaillancourt,
vice-présidente du syndicat

ACCIDENT MORTEL AU SHERATON

«Pour qu'un tel accident ne se reproduise plus...»

Leur fils est mort le 26 janvier, étouffé par un compacteur défectueux de l'hôtel Sheraton Centre, à Montréal. Cette tragédie, qui vient bouleverser leur vie, Mme Louise Pépin, la mère, croit qu'elle doit servir «pour que justice soit faite».

**«C'est Gilles qui nous aide, dit-elle, à défendre ses idées. Il lut-
tait dans son milieu de travail parce
qu'il y avait des injustices, des condi-
tions très difficiles.»**

Au cours de la conférence de presse, au cours de laquelle le Syndicat des travailleuses et travailleurs du Sheraton Centre (CSN) a réclamé une enquête publique sur les circonstances et la mort de Gilles Pépin, sa mère Louise et son père Jacques étaient présents pour témoigner.

**«À l'enterrement de Gilles, raconteront-ils, nous avons vu ses ca-
marades de travail, des Vietnamiens,**

**des Haïtiens pleurer et nous dire
comment Gilles pouvait les aider et
les défendre.»**

**«On sait maintenant que
Gilles aurait tout fait, s'il avait vécu,
et qu'un tel accident était arrivé à
un autre, pour que des choses com-
me ça ne se reproduisent plus.»**

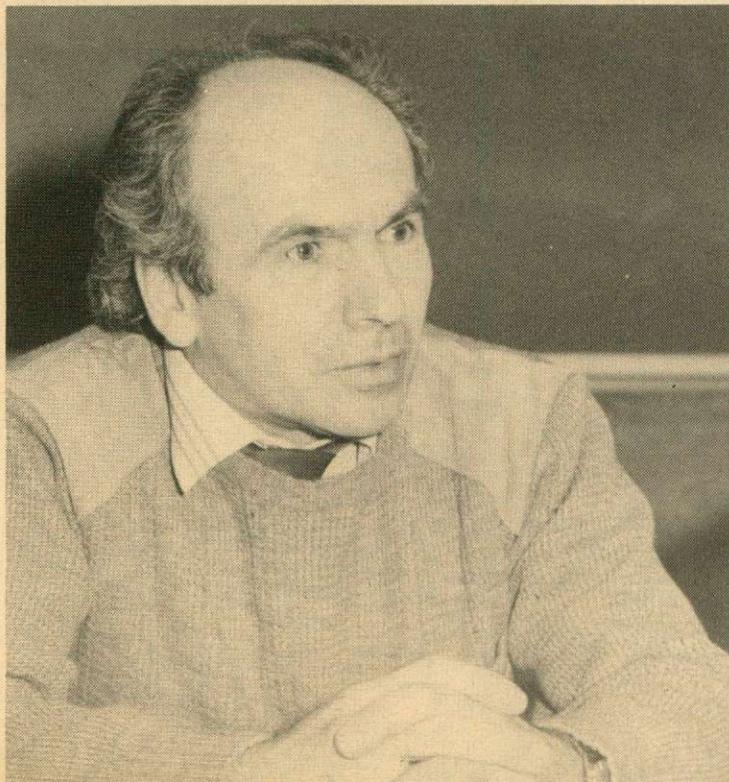
Gilles Pépin était steward. Il travaillait tard les soirs et les fins de semaine, pour se permettre de poursuivre des études en gérontologie. Son père allait le chercher, en pleine nuit, pour le ramener chez lui. Durant la nuit du 27, il l'attendit en vain. Ce n'est que le lendemain, après de nombreuses démarches toutes aussi infructueuses les unes que les autres qu'ils finirent par apprendre la triste nouvelle.

**«Gilles était en parfaite
santé, disent-ils. C'est la machine qui
était défectueuse. Mais le lende-**

**main, la direction de l'hôtel a conti-
nué de l'utiliser avec d'autres travail-
leurs. Ce n'est que le lundi, deux jours
plus tard, que la CSST est venu met-
tre des scellés.»**

**«C'est pour éviter que d'au-
tres travailleurs perdent leur vie au
travail qu'on réclame une enquête
publique. Pour que la mort de Gilles
ne soit oubliée, comme tant d'autres
dans une filière de la CSST. Pour que
la mort de Gilles serve aux autres
travailleurs.»**

Le syndicat CSN, dont Gilles Pépin était vice-président, actuellement en instance d'accréditation devant la Cour Supérieure, se voit refuser sa participation à l'enquête de la CSST, qui refuse également aux représentants de la CSN l'accès aux lieux de la tragédie.



Jacques Pépin



Louise Pépin

DIVISION WAGONS

Le syndicat de Marine veut voir Johnson

Le président du syndicat de Marine de Sorel, François Lamoureux, a demandé par voie de télégramme à rencontrer le ministre de l'industrie et du commerce, M. Daniel Johnson, afin de discuter de l'avenir de la division ferroviaire de l'usine.

Le syndicat estime avoir de bonnes raisons de croire que de hauts fonctionnaires responsables de Marine, la SGF en particulier, envisagerait la fermeture de la division ferroviaire.

La fermeture de cet unique fabricant de wagons au Québec mettrait en péril l'emploi direct et indirect de 1000 travailleurs de la région de Sorel-Tracy et aussi de l'est de Montréal où se retrouvent deux sous-traitants de Marine, soit Canadian Steel Foundries et Canadian Steelwheels.

Le président du syndicat François Lamoureux

s'explique mal la décision administrative que pourraient prendre ces hauts fonctionnaires quand le besoin de wagons pour les prochaines années se ferait sentir. Le syndicat s'est d'ailleurs rendu à Ottawa le 11 février dernier pour rencontrer plusieurs res-

ponsables à différents niveaux.

Le syndicat craint que les pertes de contrats et d'emplois à Marine seraient récupérées par l'Ontario, notamment les compagnies National Steel Car et Hawker Siddeley.

CONDITION FÉMININE

Coalition pour le droit à l'avortement



La Coalition québécoise pour le droit à l'avortement libre et gratuit s'est formée le samedi, 8 février 1986, à Montréal.

Plus de 100 groupes y étaient représentés par plus de 160 personnes dont plusieurs membres du comité national de la condition féminine (C.S.N.)

Un comité de coordination élargi de 16 femmes a été nommé: 7 femmes proviennent de régions autres que Montréal; Côte-Nord, Laurentides, Québec et Sherbrooke et de grou-

pes très divers.

Très prochainement, sera lancée une vaste campagne d'adhésion et de financement auprès des centrales syndicales, des fédérations, des associations, des mouvements, des groupes, des syndicats locaux et aussi des individus.

L'adhésion à la coalition peut prendre plusieurs formes: c'est une question de «libre choix».

Alors, d'ici quelque temps, vous serez sûrement sollicité-e-s.



CENTRE DE SANTÉ DES FEMMES

«SE CONNAÎTRE ET AGIR... UN PAS VERS LA SATISFACTION»

Le Centre de Santé des Femmes de Montréal offre un nouvel atelier en santé mentale portant sur l'affirmation de soi: se connaître et agir... un pas vers la satisfaction.

Cet atelier vise à favoriser la prise en charge de notre santé et de notre mieux-être, à augmenter la conscience que nous avons de nos besoins et à amorcer une démarche pour les satisfaire. Nous échangerons sur notre vécu individuel, plus particulièrement en regard de nos difficultés et de nos désirs, tout en respectant le rythme de chacune. Nous explorerons les liens entre nos maux et notre socialisation en tant que femme et tenterons de trouver des moyens concrets pour réaliser nos besoins dans notre vie quotidienne. Au plaisir d'échanger ensemble...

Pour qui : Toutes les femmes intéressées à la démarche

Où : Au Centre de Santé de Femmes, à Montréal

Quand : Les lundis soirs, du 4 avril au 16 juin 1986 (10 rencontres) De 19.00 heures à 22.00 heures

Coût : \$120.00 pour toutes les rencontres. Un premier versement de \$60.00 est exigé à la première rencontre

**POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS
TÉLÉPHONEZ AU CENTRE DE SANTÉ AU : 842-8903**





La confidentialité garantie

La CSN a soutenu le 12 février que le dossier médical ou social des bénéficiaires doit demeurer strictement confidentiel. Trop souvent, en effet, des intrusions d'un employeur dans la vie privée des personnes, sans leur consentement, ouvrent la porte à des mesures administratives ou disciplinaires qui servent par la suite à justifier des congédiements administratifs.

Il s'agit là d'une des revendications majeures contenues dans un mémoire présenté devant la Commission d'accès à l'informa-

tion par la vice-présidente Monique Simard. La Commission tient actuellement des audiences publiques à Montréal.

Ainsi, en ce qui a trait à l'application de la loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, la CSST ne devrait avoir accès qu'aux informations concernant la lésion professionnelle spécifique contenues dans le dossier médical de la personne. Selon la CSN, l'exception à la confidentialité contenue à l'article 208 de cette loi est une atteinte à l'intégrité physique et psychique des acci-

dentés ou malades du travail. C'est en effet une pratique courante que sur simple demande, les établissements de santé fournissent tout le dossier médical d'un individu à la CSST, dossier auquel l'employeur peut avoir accès par la suite.

D'autre part, la CSN plaide dans son mémoire au droit pour le bénéficiaire d'être informé de sa situation. «La loi ne prévoit toujours pas que l'on doive expliquer au bénéficiaire le contenu et le sens de son dossier», déplore la centrale, qui vise en particulier les

médecins. En effet, contrairement aux autres professionnels du secteur, les médecins sont exemptés de l'obligation générale de favoriser l'éducation et l'information du public de façon concrète.

La CSN souhaite enfin que le gouvernement s'engage à faire connaître publiquement une procédure uniforme d'accès au dossier de la ou du bénéficiaire et à permettre un recours sans frais et facilement accessible dans le cas où le droit d'accès ne serait pas respecté.

ACCIDENTÉ-E-S DU TRAVAIL

Réglementation améliorée

Le Bureau fédéral de la CSN a apporté une amélioration à la Réglementation d'aide pour la défense des accidentés-e-s du travail, lors de sa réunion du 7 février tenue à Lanaoia.

Ainsi, jusqu'à dix réclamations par année, la CSN remboursera 60 pour cent du coût de l'expertise médicale pour les syndicats de moins de 76 membres. Jusqu'à 225 membres, le remboursement sera de l'ordre de 50 pour cent; il

sera de 45 pour cent pour les syndicats qui comptent plus de 226 membres. De même, si un syndicat présente plus de onze réclamations annuellement, le pourcentage est fixé à 65, à 55 et à 50, selon le nombre de membres.

Les syndicats sont invités à faire ces ajustements sur les formulaires en leur possession et qui portent le nom: **Demande de remboursement pour expertise médicale.**

NOMBRE DE MEMBRES COTISANTS DU DERNIER MOIS PAYÉ AVANT QUE SOIENT ENCOURUES LES DÉPENSES RÉCLAMÉES

Nombre de réclamations autorisées à la CSN et encourues entre le 1 ^{er} septembre et le 31 août	Nombre de membres cotisants du dernier mois payé avant que soient encourues les dépenses réclamées		
	moins de 76	de 76 à 225	de 226 et plus
de 0 à 10	60%	50%	45%
de 11 à 50	65%	55%	50%

VALLEYFIELD

Fin du lock-out chez «Joe»



Une entente est intervenue à Valleyfield, mettant fin à un lock-out de six semaines à la compagnie ambulancière de Robert «Joe» Thibault. L'établissement d'un nouvel horaire a mis fin à ce conflit qui est survenu à la suite de la décision unilatérale de la compagnie de changer les horaires de travail.

Par ailleurs, toujours dans cette compagnie, le syndicat a gagné en appel dans le cas du congédiement de Pierre Couton, congédiement arbitraire qui avait eu lieu durant la campagne d'organisation syndi-

cale en novembre 1984.

Pour ce qui est de négociations dans le secteur ambulancier de la Rive-Nord et de la Rive-Sud de Montréal, les discussions en vue de l'établissement d'une centrale de coordination pour ces deux régions ont commencé.

L'avènement d'une telle centrale améliorerait le service aux usagers et aux usagères de façon très importante. Le RETARS-CSN et le RETARN-CSN attendent des nouvelles du ministère de la santé et des affaires sociales, ainsi que des CRSSS concernés.

VOYAGE AU PAYS DE LA FISCALITÉ

Par Anne-Marie David

SEPTEMBRE '85

Retour de vacances difficile. L'année s'annonce chargée: qu'arrivera-t-il du livre blanc sur la fiscalité au Québec, des propositions du rapport McDonald au fédéral? Aide sociale, assurance-chômage, santé et services sociaux, enveloppe des sommes affectées aux familles... tout risque d'y passer. Un premier coup de semonce avait été envoyé au printemps dernier: le gouvernement Mulroney

voulait toucher aux pensions des personnes âgées. Colère, indignation dans la population. Riposte des personnes âgées. Le gouvernement recule.

Septembre. Les vacances sont finies. Le gouvernement fédéral passe au deuxième acte: la désindexation des allocations familiales. Six groupes s'entendent pour initier une coalition: la Fédération des femmes du Québec, l'AFEAS, la Fédération des associations de familles

monoparentales, l'R des Centres de femmes, le Comité de la condition féminine CSN et le Comité canadien d'action sur le statut de la femme. Six groupes représentant déjà à eux seuls des milliers de femmes! Mais, il est peut-être trop tard: le bill vient d'être voté en deuxième lecture. C'est le branle-bas de combat. Le 25 septembre, la Coalition organise une conférence de presse pour lancer la pétition demandant le retrait immédiat du projet de loi C-70.

OCTOBRE '85

Des milliers de pétitions circulent. Plus de 120,000 personnes la signeront, sans compter toutes les pétitions envoyées au bureau même du premier ministre, mais que celui-ci ne déposera jamais en chambre. Des milliers et des milliers de personnes donc qui n'ont pas «acheté» le discours du gouvernement. En effet, Jake Epp, ministre de la santé nationale et du bien-être social soutenait que les réformes proposées allaient dans le sens du maintien de l'universalité... mais nous ne l'avons pas cru.

Les visites aux députés s'organisent. Certaines visites auront l'effet d'une douche froide pour les participantes. Quand les représentantes des onze groupes de femmes de la région de Rimouski rencontrent Monique Vézina, députée de leur comté et ministre aux affaires extérieures, elles s'attendent à une certaine compréhension de sa part. Surprise, non seulement madame Vézina se dit favorable au projet de loi, mais elle a elle-même participé à son élaboration. «Les groupes de femmes sont dépassés en demandant le maintien et l'augmentation des allocations familiales... la priorité de l'heure, c'est la création d'emplois» laisse entendre la députée. Opposer la création d'emplois aux mesures sociales essentielles et légitimes, ce sera aussi le discours du gouvernement à la Chambre des



Protestation de citoyen-e-s âgé-e-s devant le parlement d'Ottawa, en juin 1985.



Brian et Mila Mulroney ont fait parvenir leurs vœux des Fêtes avec cette photo, aux familles canadiennes. Évidemment, Brian a oublié volontairement de dire à cette occasion qu'il entendait couper dans les revenus des familles canadiennes. Enfin, peut-être que ce n'est pas une de ses préoccupations personnelles!

Communes. C'est clair, pas d'appui à attendre de la plupart des députées conservatrices. Elles afficheront une solidarité sans faille avec leur parti.

On se donne rendez-vous à Ottawa. Premier voyage suivi de bien d'autres... Pour l'instant, c'est la manif, ce mercredi 23 octobre. Chefs de l'opposition, Turner, Broadbent, et député-e-s de l'opposition se succèdent devant le Parlement pour nous apporter leur appui. Une délégation de femmes assiste à la période des questions à la Chambre des Communes. Le chat sort du sac. Oui, le gouvernement va chercher de l'argent dans les poches des familles pour éponger le déficit. Le ministre des finances, Michael Wilson déclare que la désindexation des allocations familiales servira à combler le déficit.

FIN-OCTOBRE ET NOVEMBRE '85

Près de soixante-dix (70) groupes présentent des mémoires au comité législatif (comité d'étude sur le projet de loi C-70, composé de député-e-s conservateur-e-s et des partis d'opposition). La grande majorité des mémoires va dans le même sens. Pour l'ensemble des groupes, le projet de loi remet en question l'universalité des prestations destinées aux enfants et les conséquences du réaménagement des trois programmes d'aide destinée aux enfants (exemption, crédit d'impôt et allocations familiales) sont inéquitables socialement.

La CSN présente aussi son mémoire. Nous y affirmons que tout affaiblissement du programme universel d'allocations familiales par rapport au

programme du crédit-impôt qui est de nature sélective, constitue une remise en question du principe de l'universalité. En effet, le gouvernement se propose aussi de réduire le seuil de revenu à partir duquel ce crédit devient nul, rendant inexigible un grand nombre de familles à revenu moyen.

Pourquoi tenons-nous à l'universalité? Nous pensons que la société doit assumer collectivement certaines responsabilités. Le programme d'allocations familiales, instauré en 1945, est une reconnaissance que la société se porte responsable collectivement d'une partie des frais liés à l'éducation et aux soins des enfants. L'universalité contribue ainsi à maintenir une certaine solidarité de toute la société envers les familles qui ont des enfants, indépendamment de leur situation financière. Si un grand nombre de familles à revenu moyen reçoivent moins de prestations et bénéficient de moins en moins de divers programmes et mesures sociales, les «payeurs de taxe» vont s'écœurer de financer des prestations auxquelles elles n'ont pas droit. Ainsi, la division entre ceux qui paient et ceux qui reçoivent pourrait constituer une des sources importantes de la pression constante pour maintenir le niveau de prestation à son plus bas niveau possible, maintenant ainsi de plus en plus d'individu-e-s et de familles dans la pauvreté.

La réforme des prestations aux enfants renforcera l'état de pauvreté d'un très grand nombre de familles canadiennes, particulièrement les familles monoparentales, et réduira le niveau de vie des familles à revenu moyen. Les femmes qui n'ont que les allocations familiales comme seule source autonome de revenu seront

directement touchées.

Pauvreté des femmes, appauvrissement des familles, maintien de l'universalité, voilà ce que le Comité législatif se fait répéter de jour en jour. Mais, le gouvernement est décidé à procéder.

DÉCEMBRE '85

Pétitions, voyages à Ottawa, le travail se poursuit. Le point culminant: vendredi le 20 décembre. Le premier ministre Brian Mulroney a envoyé ses vœux de joyeuses fêtes partout dans le pays. Une photo de famille, la famille du premier ministre, comme carte de souhait. Le 20 décembre, nous voulons lui renvoyer la balle: la coupure dans les allocations familiales, est-ce là son cadeau de Noël aux familles canadiennes? Une délégation de groupes de femmes, de groupes familiaux et religieux, représentant des milliers de gens à travers le Canada, se rend encore une fois à Ottawa. Nous exigeons d'être entendus par le premier ministre. Coincé à la sortie de la Chambre des Communes, monsieur Mulroney se sauve par les escaliers. Avez-vous peur monsieur Mulroney? Après les personnes âgées, les femmes, les familles, les groupes religieux... d'autres se lèveront. Les chômeuses-chômeurs, les jeunes...

JANVIER '86

20 janvier. Le gouvernement Mulroney vote le projet de loi. Pourtant, c'est la première fois au Canada qu'un projet de loi suscite autant d'opposition de la population canadienne. La coalition poursuit ses actions auprès du Sénat avant qu'il ne sanctionne la loi.



REVALORISATION DE L'AMIANTE

La CSN rencontre le ministre Savoie

Un groupe de représentants des 846 travailleurs CSN des mines d'amiante québécoises a rencontré le ministre délégué aux mines du gouvernement du Québec, M. Raymond Savoie.

Le but de cette rencontre était double: premièrement, échanger avec le nouveau ministre responsable sur la situation de l'amiante à l'échelle mondiale, notamment en regard des recommandations de l'Environmental protection agency des États-Unis (EPA), et sur les moyens qu'entend mettre en œuvre le gouvernement libéral pour contrer cette nouvelle offensive anti-amiante des Américains.

Les représentants de la CSN n'ont pas manqué de souligner au ministre Savoie qu'ici même, au Québec, certaines décisions gouvernementales nuisaient à l'image de l'amiante dans la population. Il en est ainsi de la récente réglementation du ministère des transports qui étiquette l'amiante blanc comme un produit dangereux à transporter sur nos routes. La CSN croit qu'une meilleure cohérence entre les différents ministères permettrait d'éviter de telles gaffes qui ne font qu'accréditer davantage les théories alarmistes, mais ignorantes de la réalité, déjà largement répandues dans la population.

Deuxièmement, il importait aux porte-parole de

la CSN, parmi lesquels se trouvait le président de la Fédération de la métallurgie



de la CSN Pierre Dupont, d'alerter l'attention du ministre sur la nécessité de clarifier «dans les plus brefs délais» toute la question du regroupement des compagnies minières de la région de Thetford et du sort des travailleurs que cela touche directement.

Annoncée en août dernier, cette fusion n'est pas encore officialisée sur le plan «juridique», même si certaines mesures qui l'accompagnaient alors, comme la fermeture des mines National et Normandie, ont été réalisées depuis.

LA PRÉ-RETRAITE

Cette situation peut avoir pour effet, entre autres, de faire perdre leur droit aux bénéficiaires spé-

ciaux de la pré-retraite prévus à la loi fédérale C-172 à quelque 160 travailleurs de la région qui, autrement, pourraient laisser leur place à d'autres tout en s'assurant un revenu raisonnable pour se retirer «avant le temps». Ainsi, si la situation juridique de ces travailleurs et de leurs employeurs actuels n'est pas fixée avant le 12 août prochain, cela signifiera alors autant de mises à pied qui auraient pu être évitées chez les travailleurs qui ont moins d'ancienneté.

LE CODE DU TRAVAIL

Par ailleurs, nous avons appris que le commissaire du travail Denis Tremblay est prêt à entendre les représentations de toutes les parties concernées dès le 8 avril prochain sur les premières procédures entreprises par les syndicats CSN en vertu du code du travail. Ces procédures, rappelons-le, visent à faire établir le principe d'un lien d'emploi entre les compagnies regroupées sous la société en commandite, de telle sorte que les travailleurs les plus anciens «de la région» aient priorité d'embauche chez le nouvel employeur, c'est-à-dire la société en commandite.

Or, l'absence d'existence juridiquement valable de la nouvelle société en commandite fait en sorte que le dossier qui est présentement entre les mains du ministère du Travail sera incomplet tant que cette existence légale ne sera pas consacrée par le gouvernement.

Autrement dit, pour que l'ensemble et le fond de la question puissent être exposés et plaidés devant le commissaire du travail le 8 avril prochain, et pour qu'ils puissent être tranchés rapidement par les personnes habilitées à le faire, il faut que la société en commandite existe juridiquement à cette date.

La CSN croit qu'il est dans l'intérêt le plus vif de tous les travailleurs concernés et de toute la région de faire en sorte que cet aspect particulier du problème ne traîne pas éternellement.

C'est pourquoi ses représentants ont demandé au ministre Savoie de s'assurer que le processus conduisant à cette existence légale de la société en commandite ne souffre d'aucun délai et que les pièces manquantes au dossier soient disponibles le 8 avril.



billet

Des éléphants sur la muraille de Chine?

Les boussoles, c'est le Nord qui les attire. Mulroney, c'est le Sud. L'ancien président de l'Iron Ore Corporation a un faible pour les États-Unis; c'est normal puisque s'y trouvent ses maîtres d'hier et d'aujourd'hui.

Mais il arrive aux boussoles de perdre le Nord. Il est aussi arrivé à M. Mulroney de se mêler dans son discours. Sur le libre-échange, par exemple.

Ainsi, le 16 mai 1983, on pouvait lire ceci dans la presse: «*M. Mulroney s'est dit plutôt favorable au rétablissement de relations amicales et fécondes avec les États-Unis, mais sans aller jusqu'au libre-échange. Comparant ensuite notre voisin américain à un éléphant, M. Mulroney estime qu'il est extrêmement dangereux de coucher avec une telle bête qui peut, durant la nuit, changer de côté, au risque et péril de son partenaire*».

C'est justement ce que nous soutenons depuis que ce même M. Mulroney nous a lancé dans cette aventure du libre-échange dès son arrivée au pouvoir.

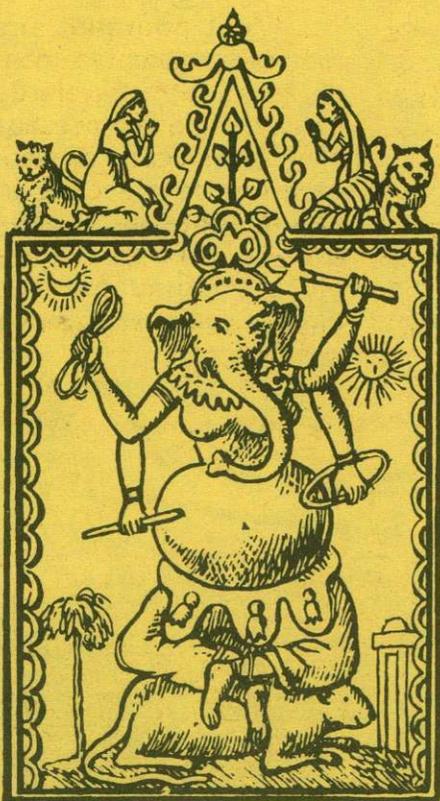
Même que pas plus tard que le 8 février, il était inquiet du sort du libre-échange. «*Le premier ministre a reconnu que l'idée de négocier le libre-échange avec les USA n'était pas dépourvue de risques et a admis que les négociations pourraient avorter*».

Le même jour, on apprenait ceci: «*En 1985, les États-Unis ont importé du Canada des marchandises d'une valeur de \$US 69,4 milliards et y ont exporté des biens d'une valeur de \$US 22,2 milliards*». Ainsi, l'année dernière, le Canada a réalisé un surplus de près de \$30 milliards canadiens dans ses échanges avec les États-Unis.

Comment se surprendre que: «*les conseillers économiques du président Ronald Reagan appuient le libre-échange avec le Canada*». Aurait-ils conseillé le contraire qu'ils étaient mûrs pour le congédiement...

Mais ce qu'on n'arrive pas à comprendre, c'est le comportement de M. Mulroney. «*Champion défendeur de cette idée de libre-échange avec les États-Unis, le premier ministre a insisté sur le fait qu'il fallait «essayer de bâcler des transactions historiques parce que ça va provoquer une richesse pour les Canadiens. On n'a pas le droit de construire une muraille de Chine autour du Canada*».

Lundi soir, le 10 janvier, dans une assemblée partisane à Niagara, M. Mulroney a crié des noms aux adversaires de son projet de libre-échange. Des sources qui ne veulent pas être citées nous confirment cependant que la nuit précédente, le premier ministre avait vu des éléphants déambuler sur la muraille de Chine.



Michel Rioux

Le calendrier de la CSN est maintenant arrivé dans les syndicats. Pauline Beaudette et André Chaput l'ont affiché dans le local du syndicat des travailleurs-euses de l'hôpital Notre-Dame à Montréal.

